

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mai 2026

PROTÉGER LES ENFANTS ET LUTTER CONTRE LES VIOLENCES EN MILIEU SCOLAIRE
- (N° 2835)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 112

AMENDEMENT

présenté par
Mme Spillebout

ARTICLE 7

À la seconde phrase de l'alinéa 6, supprimer les mots :

« , qu'ils soient publics ou privés, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence législative car le Titre IVème dans lequel est insérée cette mention concerne exclusivement les établissements d'enseignement privés.